

## Commission Régionale de Développement Rapport d'activités de l'année 2002

L'année 2002 a été essentiellement consacrée à l'analyse du projet de PRD ainsi que des réclamations issues de l'enquête publique, ceci afin de préparer l'avis que la Commission doit émettre en la matière, comme stipulé par l'art.18 de l'Ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme du 29 août 1991.

### 1. ORGANISATION INTERNE DE LA COMMISSION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT

#### Nombre de réunions

Durant l'année 2002, la Commission a tenu 55 réunions :

- 16 séances plénières :

**le 21 mars** : Rapport sur le travail réalisé en section spécialisée PRD jusqu'à ce jour. Premières synthèses provisoires des réclamations. Méthodologie de travail et programmation du dépouillement des réclamations. Calendrier.  
*Référence : PV n° 144*

**le 2 mai** : Présentation par Monsieur Pierre Sennechaux du Cabinet du Secrétaire d'Etat Monsieur W.Draps (excusé), du projet de circulaire n° 18 relative à la limitation des emplacements de parkings.  
*Référence : PV n° 146*

**le 16 mai** : Séance de travail dans le cadre du PRD, pour avis provisoire sur les différents chapitres du PRD et Circulaire Parking n°18 –  
*Référence : PV n° 147*

**le 23 mai** : Séance de travail dans le cadre du PRD, pour avis provisoire sur les différents chapitres du PRD. Vote de l'avis sur la circulaire n°18 (reporté faute de quorum).  
Avis priorité 1 : adopté en séance  
*Référence : PV n° 148*

**le 30 mai** : Approbation et vote de l'avis sur la Circulaire n°18 relative à la limitation des emplacements de parcage. (Quorum non atteint le 23 mai). Bilan du travail en section spécialisée PRD (ensemble des réclamations relatives au constat, aux priorités 1 à 12 et aux conditions transversales de mise en oeuvre à été examiné).  
*Référence : PV n°148 Bis*

**le 6 juin** : Relecture de l'avis sur la priorité 3 (logement) l'EDRLR, les zones leviers et schémas directeurs. Présentation du Calendrier adapté d'après l'état d'avancement des travaux).  
*Référence : PV n° 148 Bis 2*

**le 10 juin** : Relecture de l'avis partiel et apport de corrections immédiates - Poursuite de la relecture de l'avis pour les priorités 2, 4, 5, 6 et carte 1.  
*Référence : PV n° 148 Bis 3*

**le 13 juin** : Relecture de l'avis définitif sur les conditions transversales, introduction, conclusion et avis global sur l'ensemble de priorités.  
*Référence : PV n° 148 Bis 4*

**le 14 juin** : Etat de la situation de la composition de la CRD – membres démissionnaires. Mise au point par rapport à la présence de Monsieur Vojtassak.  
Approbation et votes définitifs sur l'avis de la Commission sur le projet de PRD. (Quorum non atteint lors de la séance du 13 juin).  
*Référence : PV n° 149*

**le 12 septembre** : Audition des représentants de la Commune de St-Josse, ainsi que des auteurs de projet sur le projet de Plan communal de développement.  
Approbation de l'avis de la CRD sur le projet de PCD. (reporté au 13-09 faute de quorum).  
*Référence : PV n°152*

**le 13 septembre** : Approbation de l'avis de la CRD sur le projet de PCD .  
*Référence : PV n°152*

**le 10 octobre** : Présentation des modifications de l'Ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme par Madame Sophie Grégoire du Cabinet Draps.  
Organisation des travaux des sections spécialisées en vue des recommandations de la CRD au Gouvernement sur la méthodologie d'élaboration et le contenu du prochain PRD et des PCD.  
*Référence : PV n° 153*

**le 14 novembre** :Présentation par la section spécialisée du document « Mémoire » (Doc 1275) sur l'élaboration et le contenu du PRD. Approbation dudit document. (reporté faute de quorum).  
*Référence : PV n° 156 .*

**le 21 novembre** : Approbation et vote du document « Mémoire » (Doc 1275).  
Invitation du Ministre-Président F-X de Donnea (qui fut excusé) et du Secrétaire d'Etat W.Draps afin d'entendre la Commission sur ses propositions pour la méthodologie d'élaboration et le contenu du prochain PRD et des modifications de l'ordonnance qui en découleraient éventuellement.  
*Référence : PV n° 157*

**le 12 décembre** :

**à 14h30** : Approbation du rapport d'activité 2001 (Doc 1280) – approbation des PV des plénières n° 133,134,144,147,148,149,153,156,157.

Présentation par Benoît Périlleux des principales modifications apportées au PRD par le Gouvernement à la suite de l'avis de la CRD.

**et 15h30** : Vote et approbation des documents repris au point précédent. (quorum n'ayant pas été atteint à 14h30).  
*Référence : PV n°158*

- 37 réunions de la section spécialisée PRD

**le 9 janvier** : Examen de la priorité 8 (mobilité) - *Référence : PV 138*

**le 16 janvier** : Examen de la priorité 4 (rénovation urbaine) et de la priorité 5 (planification et urbanisme). *Référence : PV 139*

**le 23 janvier :**

- Présentation par le secrétariat d'une première ébauche de « proposition de synthèse des remarques émises en section spécialisée »  
- structure de l'avis de la CRD ; examen de la priorité 6 (commerce, culture et tourisme) et de la priorité 7 (rencontre des besoins sociaux) . *Référence : PV 140*

**le 30 janvier :** Examen de la priorité 8 (mobilité – suite), de la priorité 9 (environnement) de la carte n°4 et de la priorité 10 (Bruxelles multiculturel et international) - *Référence : PV 141*

**le 6 février :** Examen de la priorité 11 (sécurité) et de la priorité 12 (recherche).  
*Référence : PV 142*

**le 6 mars :** projet de synthèse de l'analyse du projet – amendements à la partie « préliminaires » du document . *Référence : PV 143*

**le 13 mars :** Midis de la Planification (dans le cadre de la section spécialisée) : schéma directeur du quartier Léopold par Vincent Carton du cabinet Durant.

**le 15 avril :** Présentation et analyse des réclamations portant sur le Constat.  
*Référence : PV 145*

**le 17 avril :** Examen de la priorité 1(attractivité résidentielle) + Patrimoine : partiel

**le 22 avril :** Examen de la priorité 2 (économie) : partiel

**le 24 avril :** Examen de la priorité 3 (Logement) : totalité

**le 29 avril :**

Examen de la priorité 1 + Patrimoine :Tableau de synthèse : pré-avis CRD sur réclamations.  
Examen de la priorité 4 (Rénovation urbaine) et de l'EDRLR - Remarques localisées (carte 3).

**le 30 avril :** Examen de la priorité 2 (économie) : suite et de la priorité 4 (rénovation) : suite et fin .

**le 6 mai :**

Examen de la priorité 8 (mobilité) , d'une partie de la priorité 9 (cadre de vie - points 1,2,3 relatifs à la mobilité) et de la priorité 5 (outils d'aménagement du territoire)

**le 7 mai :** Examen de la Circulaire parkings. *Référence PV 146*

**le 8 mai :** Examen de la priorité 9 (environnement - cadre de vie :réclamations non localisées + Philosophiques – points 4, 5, 6, 7 ) et de la priorité 6 (commerce, culture, tourisme) .:

**le 13 mai :** Examen de la priorité 8 : (mobilité : réclamations localisées et cartes : suite) et de la priorité 7 (rencontre des besoins sociaux).

**le 15 mai :**

Examen de la priorité 9 : figures + carte 4 (cadre de vie) ainsi que de la priorité 10 : (interculturel).

**le 16 mai :** proposition d'avis pour la circulaire parking

**le 21 mai :** Examen de la priorité 8 (mobilité : suite des réclamations localisées) et de la priorité 12 (recherche scientifique) .

**le 22 mai :**

Avis provisoire sur la circulaire.

Examen de la priorité 8 (mobilité : solde des réclamations localisées) + réclamations non localisées ainsi que des priorités 2 (économie : suite) et priorité 6 (commerce, culture, tourisme).

**le 23 mai** : Pré-avis sur la priorité 1

**le 24 mai** : Examen de la priorité 8 (mobilité : solde des réclamations non localisées) et de la priorité 2 (économie : solde).

**le 27 mai** : Examen des Conditions transversales : Zones leviers et de la priorité 9 (cadre de vie : solde) - Avis provisoire pour la priorité 11 (sécurité).

**le 28 mai** : Examen de la Priorité 5 ( outils d'aménagement : suite ).

**le 29 mai** : Relecture des propositions d'avis :  
Priorité 3 ; Priorité 2 : partiel ; EDRLR ; Priorité 7 ; Priorité 4 ; Priorité 9 (partiel) ; Priorité 8 : (partiel) ; Constat .

**le 30 mai** : Suite relecture des pré-avis : Priorité 4 ; Priorité 7 ; Priorité 9 (partiel) ; Priorité 8 (partiel); Constat  
Lecture Avis : Priorité 3 ; Priorité 2 (partiel) ; EDRLR.

**le 3 juin** : Relecture des pré-avis : Zones-leviers ; Priorité 2 (économie) : suite et fin ; Priorité 6 (Commerce, culture, tourisme): partiel.

**le 4 juin** : Relecture pré-avis (suite)  
Priorité 5 (outil d'aménagement du territoire) ; Priorité 6 (Commerce, culture, tourisme) : fin ;  
Priorité 4 (rénovation urbaine, protection de l'habitat) : fin

**le 5 juin** : Relecture pré-avis (suite) :  
Constat : fin ; Priorité 8 (mobilité) : partiel .

**le 6 juin** : Relecture pré-avis (suite).  
Priorité 8 (mobilité) : suite et fin

**le 7 juin** : Relecture pré-avis (suite)  
Priorité 9 (environnement) : totalité ; Priorité 10 (international, interculturel) : totalité ;  
Priorité 12 (recherche scientifique)

**le 10 juin** : Relecture pré-avis (suite)  
Priorité 7 (besoins sociaux) : totalité ; Priorité 11 (sécurité) : totalité ; carte n°4 (cadre de vie) : totalité.

**le 12 juin** : Relecture de l'avis sur : les Conditions transversales : totalité ; Introduction : totalité ; Conclusion : totalité ; Carte 1 (projet de ville) : totalité ; Cartes bruit (fig 113 et 114): totalité.

**le 13 juin** : Relecture des pré-avis : suite  
**Avis définitif (plénière)**

**le 24 octobre** :  
Présentation du document préparatoire à la réunion du 21 nov avec le Ministre-Président et le Secrétaire d'Etat sur le contenu et la méthode d'élaboration du PRD. Débat sur la place de la planification stratégique en relation avec l'Aménagement du territoire. *Référence PV 154*

**le 5 novembre :**

Discussion et amendements sur le document provisoire du Mémorandum.

Approfondissement de la discussion sur les liens entre la planification stratégique et la planification spatiale.

Référence : PV 155

- 2 réunions de la section spécialisée PCD

**le 4 juillet** : Audition de l'auteur de projet de PCD de la Commune de St Josse, ainsi que des représentants de la Commune.

Référence : PV n° 150

**le 5 septembre** : Proposition d'avis sur le projet de PCD de St Josse.

Référence : PV n° 151

## **Membres démissionnaires - Présence des membres - Quorum**

### **Membres démissionnaires :**

Lors de la réunion en séance plénière du 14 juin 2002, la Commission a fait état de la situation de la composition de la CRD reprise ci-dessous :

#### **Conseil économique et social : 9/12**

Dhr B. Ferrant (lettre de démission envoyée le 8/02/2000)

Mr M. Vojtassak (lettre de démission le 30/11/2000)

Mr Bidaine dont la Commission prend connaissance de sa démission le 4/04/2001, par téléphone, sans confirmation écrite, alors que sa nomination date du 8/03/01.

#### **Commission royale des Monuments et Sites : 2/3**

Mmes De San et Miller qui sont démissionnaires d'office, car n'étant plus membres de la Commission royale des Monuments et Sites. Madame De San a depuis, été confirmée comme membre de la CRMS.

#### **Conseil de l'Environnement : 6/6**

Ne comprend aucun membre démissionnaire.

#### **Commission régionale de Mobilité : 3/3**

Ne comprend aucun membre démissionnaire.

#### **Communes : 10/12**

Mme Fafchamps qui aurait démissionné et devrait être remplacée par Mr Rogy (pas de lettre)

Mr Vanraes qui serait démissionnaire le 3/01/02 (pas de lettre), étant député régional (suppléant appelé à siéger).

#### **Experts : 9/12**

Mr Bral est démissionnaire au 4/09/2002.

Mr Puttemans avait été nommé comme expert indépendant, mais cette nomination est incompatible avec sa qualité de membre de la CRMS, il est donc démissionnaire d'office.

Mr Schoonbroodt ayant été nommé comme échevin a envoyé une lettre de démission le 10/12/01.

### **Présence des membres - Quorum :**

La Commission rappelle la difficulté d'atteindre le quorum nécessaire lors des séances plénières, lui permettant de délibérer valablement sur les projets qui lui sont soumis. Au regard du nombre total des séances plénières fixées à l'agenda (soit 16 séances), la Commission n'a pu se prononcer valablement à cinq reprises, faute de quorum. Elle attribue cette difficulté d'une part, à l'absentéisme systématique de certains membres (en particulier certains représentants du conseil économique et social et des communes) et d'autre part, à la procédure trop lente de remplacement de ses membres démissionnaires. La liste de présence des membres aux séances plénières de l'année 2002 est jointe pour information en annexe à ce rapport.

D'autre part, la Commission a été confrontée, lors de cette même séance du 14 juin 2002, à une situation particulière : la présence d'un membre démissionnaire, Monsieur Vojtassak. Le débat engendré par cette situation a amené la Commission à demander à Monsieur Vojtassak de retirer sa demande de participation à la séance, ce qu'il a accepté. En effet, dans sa lettre de démission, il demande lui-même que cette démission prenne effet immédiatement.

La Commission a fait part à Monsieur le Secrétaire d'Etat W. Draps, lors de sa présence à la séance plénière de la CRD du 21 novembre, des difficultés qu'à la Commission d'atteindre le quorum et a demandé au Ministre à veiller au remplacement rapide des membres démissionnaires.

Elle a rappelé également que les jetons de présence des membres de la Commission n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années et a souligné que si certains membres sont des représentants de conseils ou sont salariés et leur participation aux travaux de la CRD est comprise dans leur travail, d'autres siègent en tant qu'experts indépendants.

## **2. AVIS DE LA COMMISSION CONCERNANT LES DOSSIERS QUI LUI ONT ETE SOUMIS PAR LE GOUVERNEMENT EN VERTU DE L'O.O.P.U.**

### **PROJET DE PRD**

Pour rappel, la Commission avait déjà entamé ses travaux sur le projet de PRD au cours de l'année 2001 et s'était réunie les 1<sup>er</sup>, 5, 8, 12 mars, le 14 novembre et les 5, 12, 20 décembre 2001. Elle avait déjà remis au Gouvernement ses observations et suggestions sur le projet de Constat introductif (14 mars 2001 – Doc 1043).

Une méthodologie de travail pour l'analyse du projet de PRD avait donc déjà été établie, à savoir, le travail en section spécialisée qui rend compte de l'évolution de ses travaux à l'ensemble de la Commission au cours de séances plénières.

Cette section spécialisée a pris connaissance des études préalables au projet de PRD et a procédé ensuite à l'examen des 3 grands objectifs et des conditions transversales. Elle a finalement analysé, chapitre par chapitre, les douze priorités du projet.

La section spécialisée avait donc déjà un aperçu global du projet de PRD lorsque l'ensemble des réclamations et observations émises pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre 2001 au 31 janvier 2002, lui a été soumis.

Sur les 37 séances tenues en section spécialisée en 2002, la Commission en a consacré 35 au projet de PRD auxquelles s'ajoutent 8 séances plénières. Les réclamations et observations émises pendant l'enquête publique, soit 358 lettres qui ont donné lieu à 4312 fiches, ont été préalablement analysées par l'administration qui les a ensuite présentées, chapitre par chapitre à la Commission.

L'avis de la Commission (émis le 14 juin 2002) s'est traduit par un document de plus de 1000 pages (en deux colonnes français/neerlandais), soit 4 volumes.

La Commission a souligné, le délai fort court de 60 jours qui lui est imposé par l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme pour remettre son avis, considérant la complexité des réclamations. Elle a rappelé son souhait d'être consultée pour le choix des thèmes et le contenu des études préalables au projet de PRD.

Elle a insisté sur la nécessité de renforcer les instruments de planification et de suivi des plans au sein de l'administration, par la mise sur pied d'un tableau de bord comprenant des indicateurs basés sur des observatoires.

La Commission estime que le PRD étant un plan stratégique et opérationnel, il devrait comprendre pour chaque priorité, des objectifs précis et mesurables, la description des moyens financiers et humains à mettre en œuvre, la qualification des zones prioritaires par type de mesures ainsi qu'un calendrier de la mise en œuvre de ces mesures.

La Commission aurait également souhaité un lien plus étroit avec le 1<sup>er</sup> PRD. Elle considère que chaque nouveau plan doit se construire sur la base d'une évaluation détaillée des résultats obtenus suite à la mise en œuvre des plans précédents, afin de tirer profit de l'expérience et d'améliorer le caractère opérationnel du plan.

## **MEMORANDUM**

Dans le cadre de la modification de l'Ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme (datée du 18/07/2002- MB 07/08/2002), qui a été présentée à la Commission en date du 10 octobre 2002, par Madame Grégoire du Cabinet du Secrétaire d'Etat W. Draps, la Commission a jugé utile, pour répondre à la demande du Ministre-Président F-X de Donnea et du Secrétaire d'Etat W. Draps, de d'établir une note de réflexion sous forme d'un Mémoire, sur les procédures d'élaboration et le contenu des prochains PRD.

Ce Mémoire constitue en une série de recommandations quant à la mise en œuvre et au suivi du PRD (approuvé le 12/09/2002).

Il précise le type de plan attendu, à savoir un plan global et stratégique qui doit s'inscrire dans le cadre du développement durable. Il met entre autre, l'accent sur la nécessité d'assurer une plus grande continuité entre les PRD successifs et d'accorder davantage d'importance au Constat préalable en y faisant figurer des données évolutives et pas seulement statiques.

Pour ce qui est du contenu, il fait remarquer l'intérêt du traitement de l'ensemble des matières régionales en opérant une coordination avec les autres autorités compétentes pour les matières ne relevant pas immédiatement des compétences régionales.

Ce document constate la nécessité de l'élargissement du territoire traité par le PRD, au-delà des limites de la Région Bruxelles-Capitale pour garantir une vision cohérente de l'agglomération.

La Commission a été partagée sur l'idée de détacher la planification stratégique de l'aménagement du territoire et donc de l'OOPU pour en faire une législation spécifique.

Sont reprises in extenso ci-dessous, les deux options :

**10** membres de la Commission ont évoqué l'idée de détacher la planification stratégique de l'aménagement du territoire et donc de l'OOPU pour en faire une législation spécifique. Ils estiment que cela clarifierait le rôle du PRD, et faciliterait le débat démocratique au cours de sa procédure d'adoption. Dans le cadre législatif actuel, le PRD apparaît comme l'un des quatre niveaux de planification d'une législation dont l'objectif premier est d'organiser la délivrance des permis d'urbanisme, alors qu'il constitue un instrument de gestion stratégique et recouvre l'ensemble très large des matières régionales. La législation relative à l'aménagement du territoire constitue un instrument d'exécution du PRD, mais au même titre, par exemple, que la législation portant sur l'expansion économique régionale, la formation professionnelle, l'organisation du marché du travail ou l'environnement. Selon ces membres, l'adoption d'une législation spécifique permettrait par conséquent, une meilleure perception par le public, des différences entre PRD et PRAS .

**12** membres estiment au contraire que l'originalité de l'OOPU est d'avoir voulu une intégration de la planification socio-économique héritée de la loi de 1970 et de l'aménagement du territoire tel que prévu par la loi de 1962. Cette intégration garantit la cohérence des plans : le développement, dans une région densément bâtie et quasi entièrement urbanisée comme Bruxelles doit tenir compte des contraintes de la traduction au sol des projets.

*Référence : Doc 1275 (14 nov.2002).*

### **CIRCULAIRE N° 18 – relative aux emplacements de parcage**

La Commission a été consultée par le Gouvernement en date du 26 mars, afin de remettre son avis sur le projet de circulaire n°18 relative à la limitation des emplacements de parcage (révision de l'ancienne circulaire De Saeger).

La Commission, après avoir entendu le 2 mai, l'exposé du projet de circulaire par Monsieur Sennechales, représentant du Cabinet du Secrétaire d'Etat W. Draps, s'est réunie à 5 reprises (3 séances plénières et 3 séances en section spécialisée).

La Commission qui a dû examiner le projet de circulaire dans des délais fort courts (et ceci en pleine période de travail d'examen du projet de PRD) a sollicité un délai complémentaire pour la remise de son avis, afin de prendre préalablement connaissance de l'avis des instances consultées. Elle a donc émis son avis en date du 30 mai (Doc. 1211).

La Commission fait remarquer dans son avis que des mesures restrictives en matière de stationnement ne peuvent s'appliquer que si elles sont simultanément accompagnées d'autres mesures telles que l'amélioration de l'efficacité des transports en communs, une politique adaptée de parcage en voirie dans les rues commerçantes, une amélioration des parkings publics.

Elle recommande au Gouvernement, par souci de cohérence juridique, d'attendre que le texte définitif du PRD soit arrêté avant d'arrêter celui de la circulaire.

Elle a de même exprimé son avis quant à l'aspect juridique et réglementaire de la circulaire. Elle estime qu'à terme qu'à terme ces mesures devraient faire l'objet d'un titre du RRU.

La Commission a été partagée dans son avis sur plusieurs points dont :

- le lien avec le permis d'environnement ;
- le champ d'application (construction neuve, rénovation lourde, rénovation) ;
- zones d'accessibilité en transports en communs
- quotas pour bureaux et entreprises dans les différentes zones ;
- stationnement vélos ;
- emplacements de parcage pour les visiteurs.

(voir tableau PV 148)

### **PCD Commune de St Josse**

La Commission a consacré à l'examen du projet de PCD de St Josse :

- deux séances en section spécialisée PCD (l'une pour l'audition des auteurs de projet et des représentants de la commune suivie d'un débat entre les membres, l'autre pour établir le projet d'avis et
- deux séances plénières (l'une pour l'audition des auteurs de projet et représentants de la commune, l'autre pour l'approbation de l'avis (Doc 1253/3).

La Commission, conformément à l'article 43 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme a approuvé son avis daté du 12 septembre 2002 lors de la séance plénière du 13 septembre 2002 (le quorum n'ayant pas été atteint le 12 septembre).

La Commission, pour l'établissement de son avis, a pris en compte les éléments du dossier de base, approuvé par dépassement de délai, mais vis-à-vis duquel elle maintient son avis. Elle a également tenu compte, sur base de son avis relatif au projet de PRD, d'éléments généraux qu'elle estime devoir figurer dans un plan communal de développement et en particulier le respect des demandes du PRD, dans le cadre des PCD, sur les grandes orientations de la politique régionale.

Dans l'ensemble, la Commission constate que le projet de PCD répond à la plupart de ses demandes formulées dans le cadre de son avis sur le dossier de base, mais elle demande néanmoins de compléter et d'apporter plus de précision dans certains domaines traités par le projet de PCD.

Hormis le manque de clarté dans la structure du document, la Commission souhaiterait des compléments d'information sur l'aspect financier des différents objectifs, sur les éléments opérationnels de la mise en œuvre des différents secteurs (politique du logement, de l'économie et emploi, de l'embellissement du paysage urbain).

La Commission par ailleurs, conformément à son avis émis sur le projet de PRD, appuie la volonté de la Commune d'instaurer un suivi annuel du PCD.